

ABONNEMENT

SAUMUR	
1 an	25 fr.
6 mois	13
3 mois	7
POSTE	
1 an	30 fr.
6 mois	16
3 mois	8

On s'abonne

A SAUMUR
au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE. LITTÉRATURE. SCIENCES. INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

Bureaux: 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbre-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

INSERTIONS

Annonces.	la ligne.....	20
Réclames.	—	30
Faits divers	—	75

RÉSERVES SONT FAITES

De droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

SAUMUR, 16 MAI

POUR LA RENTRÉE

N'allez pas croire que la Chambre va se mettre sérieusement au travail dès le premier jour, ce serait mal connaître ses habitudes et ses dispositions.

Elle se préoccupe avant tout des incidents politiques; aussi s'empresse-t-elle de discuter d'abord les interpellations qui surgiront comme par enchantement et sur les anarchistes et sur le Dahomey et sur la question religieuse, la lettre du Pape et les amendements des évêques. Au reste, n'y a-t-il point déjà quatre interpellations officiellement déposées ?

D'abord l'interpellation de M. Pourquery de Boisserin, sur la fameuse affaire du *Sané*.

On connaît la question : oui ou non, le commandant du *Sané* a-t-il reçu l'ordre de ne pas débarquer de marins au Dahomey, même en cas où la garnison serait aux prises avec l'ennemi ?

A la Chambre, M. Cavagnac a dit oui, au Sénat, il a dit non; bref M. Pourquery de Boisserin, désireux de savoir à quoi s'en tenir, a demandé, à l'heure même où la dernière séance allait être close, à interpellier sur ce point le ministre de la marine.

M. Cavagnac a promis de lui répondre... après les vacances de Pâques.

En second lieu vient une interpellation de M. Laur sur la situation de la Banque de l'Algérie.

Le troisième et le quatrième rang appartiennent à M. Lavy qui a deux interpellations sur la planche ou, pour être plus parlementaire, sur la tribune.

La première à M. Viette sur le refus des Compagnies de chemins de fer d'autoriser certains de ses agents à assister au Congrès des chemins de fer auxquels ils étaient délégués.

L'autre, d'un ordre plus général, vise les mesures prises par M. Loubet en vue du 1^{er} mai et les arrestations des anarchistes.

M. Lafargue doit également prendre part à ce débat.

Il est très probable que la discussion sera élargie et que le ministre de l'intérieur se trouvera pris entre deux feux. D'un côté on lui reprochera ce qu'on appelle des arrestations arbitraires; de l'autre, on lui demandera au contraire comment il se fait qu'à l'heure actuelle on ne connaît pas l'auteur de l'attentat du boulevard Magenta.

C'est au début ou à la fin de ce débat que M. Loubet déposera les projets de loi relatifs à l'augmentation du traitement et du nombre des gardiens de la paix, et à la réparation des dommages causés par les explosions que l'on voit.

Rien de surprenant assurément si le cabinet Loubet essayait un échec sur l'une ou l'autre de ces interpellations.

Est-ce cet échec prévu, escompté, qui donne naissance aux combinaisons ministérielles auxquelles nous avons fait allusion ces jours-ci ? Cela paraît fort plausible.

INFORMATIONS

INCOHERENCE

Ce n'est pas d'aujourd'hui qu'on a eu occasion de constater que tout ce qui se rattache aux attentats anarchistes est singulièrement incohérent. Ce qui s'est passé la semaine dernière n'est pas pour dissiper cette impression. Beala et sa compagne, acquittés lors du procès Ravachol, ont été de nouveau mis en arrestation sous l'inculpation de complicité dans les crimes commis par Ravachol dans le département de la Loire.

Nous pensons que l'arrestation n'a été opérée que parce qu'on avait de solides raisons de croire à la culpabilité des deux personnages arrêtés, mais il est difficile de s'expliquer comment ces indices sérieux ont si complètement échappé à la justice alors qu'elle tenait sous les verrous Beala et sa compagne.

Il nous semble qu'on a dû — ou du moins qu'on aurait dû — fouiller dans le passé de ces individus et savoir exactement à quoi s'en tenir. Nous ne voulons pas croire au seul instant en effet que les arrestations qui viennent d'être opérées aient surtout pour objet d'exiger un supplément d'instruction qui retarde la comparaison de Ravachol devant les assises de la Loire.

Nous voyons bien que le gouvernement ne semble pas pressé de voir venir le jour du jugement, mais vraiment il y a des suppositions qu'il serait malséant de se permettre.

LES JURÉS DE L'AISNE

L'anarchiste Martinet a comparu devant la Cour d'assises de l'Aisne sous l'accusation de provocation au meurtre des agents de police et des patrons dans son discours du cirque de Saint-Quentin.

Il s'est fort habilement défendu, s'efforçant d'exposer d'une façon séduisante les théories anarchistes.

A six heures, les débats étaient clos.

Le jury a rendu un verdict affirmatif avec admission de circonstances atténuantes. Martinet a été condamné à un an de prison.

On l'a réintégré à la prison de Laon.

La maîtresse de Martinet, qui le visitait chaque jour à la Conciergerie, assistait à l'audience.

OÙ EST PINI ?

Où se trouve l'anarchiste Pini? La question est de celles qu'il ne semble pas facile à résoudre. Tantôt on nous raconte qu'il est à Paris, tantôt qu'il se trouve à Londres. Il est au bagne de Cayenne suivant l'administration et voilà qu'aujourd'hui, la *Marseillaise* croit savoir que Pini serait en ce moment réfugié chez un fermier du pays de Galles, où il rétablirait sa santé fort compromise par son séjour à la Guyane et les souffrances de son évasion.

S'il n'existait dans les administrations républicaines aucun désordre, il y a longtemps que le problème serait résolu. Mais l'administration a de bien singulières façons de s'expliquer quand on l'interroge.

LE PRINCE VICTOR NAPOLÉON

Le *Figaro* a publié samedi une interview du prince Victor Napoléon au sujet des récents attentats commis avec la dynamite.

Le prince dit que la situation provient de la désorganisation et de l'impuissance gouvernementales. L'autorité n'est plus nulle part, mais l'anarchie est partout, dans le gouvernement, dans le Parlement, dans les esprits; c'est le résultat de la politique suivie.

Il faut d'ailleurs distinguer entre le mouvement socialiste et les complots anarchistes. Les intérêts ouvriers doivent être sauvegardés, mais au lieu de faire l'apaisement, on a soulevé une guerre sociale et une guerre religieuse.

Le prince Victor termine en disant qu'un gouvernement fort, basé sur un plébiscite, est seul capable de maintenir l'apaisement.

Il est inexact, dit un journal officieux, que M. Ricard veuille interdire, cette année, dans toutes les communes de France, les processions sur la voie publique.

Ces questions sont du domaine de l'autorité municipale.

Mais on peut inviter l'autorité municipale à commettre ces infamies. Et des arrêtés du préfet peuvent suppléer au refus des maires. Cela s'est vu.

Le *Moniteur* a publié cette information :

« On nous annonce que MM. Chesnelong, Keller et d'Herbelot, président et vice-présidents du comité de l'Union de la France chrétienne, ont adressé au cardinal-archevêque de Paris leurs démissions, qui ont été acceptées. »

La maréchale Randon, veuve du maréchal de France qui fut deux fois ministre de la guerre, dont une fois pendant huit ans de 1859 à 1867, est morte jeudi matin en son château de Saint-Ismier, près Grenoble. La maréchale Randon s'était consacrée depuis dix ans au développement de la Société de secours aux blessés militaires. Elle était présidente de la section de l'Isère.

On écrit de Rome à l'*Univers* :

« Notre Saint-Père le Pape vient de terminer sur Christophe Colomb une Encyclique qui sera très prochainement publiée. Une autre Encyclique, relative également aux grandes questions américaines, est en préparation et paraîtra sans doute peu de temps après la première. »

« Dans les milieux les mieux informés, il est question d'une récente lettre du Saint-Père à un membre très important de l'épiscopat français. Cette lettre, bien qu'elle touche aux questions actuelles, ne serait pas destinée à la publicité, ou du moins à une publicité immédiate. »

AU DAHOMEY

Les « cachoteries » ministérielles inspirent au *Jour* cette boutade :

« On sait qu'il y a deux jours des correspondances particulières du Dahomey, arrivées à Marseille, apportèrent la nouvelle d'un enga-

gement qui aurait été livré le 15 avril autour de Porto-Novo. Cet engagement aurait d'ailleurs tourné à notre avantage, les tirailleurs haoussas, au nombre de 400, ayant mis en fuite 4,000 Dahoméens.

« Le ministre de la marine a déclaré que ces informations sont inexactes.

« Voilà donc un démenti formel; mais aujourd'hui, malgré ce démenti, les négociants marseillais qui ont reçu les renseignements officiels donnent des détails nouveaux: ils citent, notamment, les noms de deux sous-officiers qui ont été tués et qui sont des sous-officiers européens. Le ministre de la marine maintient sans doute sa première affirmation? — Qui croire alors? »

NOUVELLES MILITAIRES

LES SPAHIS TONKINOIS

Le Ministre de la marine est décidé, dit-on, à rétablir l'escadron de spahis tonkinois, supprimé jadis par mesure d'économie.

Les rapports militaires sont unanimes à constater les services qu'ont rendus, dans le passé, ces petits cavaliers indigènes alertes et adroits.

La pacification du Delta gagnera beaucoup au rétablissement de colonnes volantes éclairant et protégeant nos fantassins, faisant ces patrouilles sur les flancs des troupes de marche, se transportant rapidement d'un point à un autre.

D'après le nouveau projet du Ministre, le dépôt de l'escadron sera établi à Marseille avec sa section spéciale, pour l'instruction, la préparation et la mise en route des cadres européens.

L'escadron comprendra en tout deux cents hommes.

Ils reprendront la tenue qu'ils ont portée jusqu'en 1890: pantalon et veston de couil et casque colonial en liège.

Le harnachement sera également le même qu'autrefois.

Chronique Locale

ET DE LOUEST

Conseil municipal de Saumur

NOMINATION DU MAIRE
ET DES ADJOINTS

Le Conseil est presque au complet. Il ne manque que MM. Terrien et Piéron qui se sont fait excuser. M. Poitevin, seul débris de l'ancienne administration, ouvre la séance, procède à l'installation du Conseil et cède la présidence au doyen d'âge des nouveaux élus. Cet honneur revient à M. Girandier. L'heureux mortel invite le Conseil à nommer un secrétaire. On dit bien que cette fonction appartient de droit au plus jeune. Mais le scrutin est ouvert et les bulletins déposés dans l'urne.

MM. Doussain et Milon obtiennent chacun 8 voix. M. Milon étant le Benjamin est appelé à remplir les fonctions de secrétaire.

M. Girardier donne lecture de la loi réglant l'élection des municipalités et invite ses collègues à nommer le maire.

M. Vinsonneau recueille 22 suffrages, M. Peton 2, M. Poisson 1.

M. Girardier proclame M. Vinsonneau maire et l'invite à prendre la présidence.

Le nouveau maire commence par remercier le doyen d'âge qui vient de l'installer et lui souhaite de procéder encore à plusieurs autres cérémonies semblables.

Il est fier de l'honneur qui lui est décerné et fera tous ses efforts pour répondre à la confiance qui lui est accordée. Il est certain d'avance que tous lui rendront la tâche facile parce que tous les conseillers auront à cœur de travailler à la prospérité de « la chère ville de Saumur ».

Le maire ouvre le scrutin pour la nomination du premier adjoint. M. Peton réunit 21 voix, M. Poitevin 3; un bulletin blanc.

M. Peton, proclamé premier adjoint, vient prendre place au bureau. Il exprime à ses collègues ses sentiments de reconnaissance, et les assure que ses efforts tendront toujours à répondre à leur témoignage de confiance.

Le Conseil procède à la nomination du second adjoint.

M. Poitevin est élu par 24 voix; un bulletin blanc.

M. Vinsonneau le proclame deuxième adjoint.

Puis il informe le Conseil que la loi ne permet d'aborder dans cette séance aucune question; mais la municipalité va préparer le budget et le lui soumettra d'ici huit ou quinze jours.

La séance est levée.

Aussitôt la *Musique Municipale*, dans la cour de la Mairie, attaque la *Marseillaise*, et un certain nombre d'auditeurs se groupe autour des exécutants.

Pas le moindre vivat pour la République. L'agitation électorale étant passée, les rares électeurs qui avaient fait retentir la salle, après le dépouillement, de leurs cris échauffés, n'ayant point été invités à se désaltérer, ne se sont plus trouvés présents pour acclamer le régime qui n'a pas encore amené l'âge d'or.

C'est la seconde fois que nous voyons M. Vinsonneau à la tête de la municipalité. On se rappelle que c'est sous son mairat, le 15 juin 1886, que la ville de Saumur et l'Ecole firent une réception princière au général Boulanger, ministre de la guerre.

La première ovation faite dimanche dernier, par la *Musique Municipale*, à son président, M. Bribard, n'était que le prélude d'une manifestation plus imposante, remise à la huitaine.

M. Bribard, absorbé par les congratulations qui lui tombaient dru sur la tête, ne pouvant

faire face à tout, a dû négliger l'harmonie. Mais les musiciens ne devaient rien perdre pour attendre.

Il fallait une marche triomphale à l'heureux vainqueur de la dernière lutte électorale et elle a eu lieu hier matin. La *Musique Municipale* s'est réunie, dès l'aube, place de la Bilange et a défilé au son d'un pas-redoublé à travers les Ponts jusqu'au delà de la Croix-Verte. M. Bribard ouvrait la marche.

Il a conduit les exécutants dans le bon endroit, au *Café de la Promenade*, route de la Ronde, et leur a fait tuer plusieurs vers.

On a bu, chanté, bien ri, et l'on est rentré en ville, vers 9 heures, aux accords des mieux nourris.

Mais ses électeurs de la section de Saint-Pierre ne sont pas contents.

Ils demandent pourquoi leur délégué au Conseil est allé se montrer dans sa gloire aux électeurs des Ponts.

D'après une indiscretion que nous avons saisie au vol, M. Bribard a bien l'intention de renouveler ces marches triomphales, et chacune des sections de Saumur le verra à tour de rôle dans toute l'expansion de son bonheur municipal.

NOMINATION DE JUGE DE PAIX

Par décret du Président de la République, M. Babouin, juge de paix à Villers-Cotterets (Aisne), a été nommé juge de paix du canton Nord-Ouest de Saumur, en remplacement de M. Lecoy, démissionnaire.

Etat civil de la ville de Saumur

NAISSANCES

Le 14 mai. — Maurice-François-Julien Canzave, rue Saint-Nicolas; — Charlotte-Jeanne Picard, Grand'Rue.

PUBLICATIONS DE MARIAGE

Auguste-Léon-Louis Decorce, cordonnier, et Léontine Dufresne, domestique, tous deux à Saumur.

Léon-Louis Robert, peintre en bâtiments, et Elise-Clémence Nourisson, couturière, tous deux à Saumur.

René Simon, charpentier, à Saumur, et Marie-Joséphine Maillard, sans profession, à Nantes.

Louis-Elie Cocuau, bijoutier, et Antoinette Milon, couturière, tous deux à Saumur.

Léon-Jean Ogier, bijoutier, à Saumur, et Marie Singenberger, employée de commerce, à Chinon.

Le feu dans les bois

Hier matin, dès 8 heures 1/2, une énorme trainée de fumée couvrait le pays depuis l'horizon au midi et s'étendait à perte de vue, emportée par le vent, dans la direction de la Touraine, vers Bourgueil.

La colonne s'élevait au-dessus du coteau de Saint-Hilaire et laissait penser que le feu dévo-

rait les bois du Marsolleau: il n'en était rien; on dit bientôt que c'était dans le parc de Verrie, dans les bois de Pompierre, de Cunault, de Genes.

Ceux qui se sont portés à la découverte n'avaient devant eux qu'une colonne de fumée, large à sa base, et parfois aussi intense que celle d'une cheminée d'usine. Elle était toujours loin d'eux.

La violence du feu paraît avoir été la même tout le jour. A 6 heures du soir le feu ne semblait pas près de finir. A 7 heures, cependant, tout avait disparu.

D'après les premiers renseignements que nous avons recueillis, le feu s'est déclaré vers 4 heures du matin sur le bord de la route de Genes à Milly. En l'absence de tout secours à pareille heure, les premières flammes, poussées par le vent d'ouest, ont gagné des sapinières appartenant à M. Galbrun et se sont étendues dans la direction de l'est.

Malheureusement, cette contrée est peu habitée, les populations de Genes, Milly, Cunault, étaient à 3 et 4 kilomètres, et avant que l'alarme n'ait été donnée et que les travailleurs aient pu se réunir, déjà le feu avait propagé au loin ses ravages et la circonférence à défendre était trop étendue pour le nombre de combattants réunis.

Dès 10 heures du matin, les travailleurs ont dû se retirer au loin pour faire la part au feu. Cette première tentative a été infructueuse. Les flammes, couchées par le vent, les étincelles et les escarbilles emportées plus loin, allumaient de nouveaux foyers d'incendie. La lutte était dangereuse et l'ardeur de tous a été sans effet.

C'est ainsi que le feu a duré plus de quinze heures et tout le vaste plateau au-dessus de Genes et Cunault, entre les routes de Genes à Milly et Cunault à la Belorderie, a été ravagé. On compte plusieurs centaines d'hectares entièrement détruits.

Les pertes sont considérables et atteignent principalement M. Galbrun, maire de Genes, M^{me} Jourdan et M. Baudriller, du Joreau.

NOMINATION D'UN INSTITUTEUR STAGIAIRE

M. Trichot est nommé instituteur stagiaire à Doué-la-Fontaine, en remplacement de M. Humeault.

CONCOURS HIPPIQUE DE NANTES

Vendredi, à midi, avait lieu le concours d'atelage en paire. Parmi les prix, nous relevons les suivants:

1^{re} classe, 4^e prix. — *Cora et Brunette*, à M. Ernest Hublot, à Doué-la-Fontaine, présentés par M. Pingrée.

2^e classe, 3^e prix. — *Blanche et Nègresse*, à M. Ernest Hublot, à Doué-la-Fontaine.

LES CHANGEMENTS DE GARNISON

Les généraux dont dépendent les six régiments de cavalerie désignés pour être déplacés à l'issue des manœuvres, ont été officiellement informés du mouvement prévu pour les garnisons de Paris, Versailles, Tours, Angers et Niort.

NANTES. — On sait qu'à Nantes les républicains ont en cette fois la majorité aux élections municipales.

On écrit que, malgré le succès éphémère de cette coalition, les processions ne seront pas supprimées. En effet, à la veille du scrutin, les vainqueurs ont pris l'engagement suivant:

« Les candidats de l'alliance entendent laisser se produire librement sur la voie publique toutes les manifestations, quel qu'en soit le caractère, tant qu'elles ne troubleront pas l'ordre. »

Espérons que les conseillers seront fidèles aux promesses qu'ils ont faites comme candidats.

LES ROSES

On croit généralement qu'il est préférable de laisser mourir les roses sur pied plutôt que de les couper. C'est une erreur, car c'est au moment de son épanouissement que la fleur prend le plus de suc à l'arbuste. Il est donc utile, au point de vue de la conservation du rosier, de couper la fleur dès qu'elle commence à s'épanouir; d'un autre côté, conservées dans l'eau, les roses durent plus longtemps que laissées sur l'arbre. De plus, la rose, étant coupée, permet à un plus grand nombre de boutons d'éclorre.

UNE BONNE FORTUNE Pour notre Ville

La presse locale s'est montrée unanime pour constater l'avantage qu'il y a pour une ville à posséder dans ses murs un praticien de premier ordre comme M. BERTHAUD, dont la réputation comme pédicure n'est plus à faire. Il n'y a pas en effet une seule personne ayant été opérée par M. BERTHAUD, qui ne vante sa merveilleuse habileté.

En un clin d'œil et sans souffrance aucune, il vous débarrasse de ces terribles infirmités, si désagréables, qu'on appelle cors, œils de perdrix, durillons, oignons, oncles incarnés, etc., etc.

Ajoutons que les prix de M. BERTHAUD sont accessibles pour tous, et que l'emploi de l'agent anesthésique dont il se sert pour insensibiliser la partie où il opère, n'offre aucun inconvénient.

Dans toutes les villes où M. BERTHAUD a l'habitude de se rendre chaque année, son succès est colossal; nous ne sommes nullement étonnés qu'à Saumur M. BERTHAUD obtienne

LE FILS DE L'ASSASSIN

PAR AUGUSTE VILLIERS

Troisième Partie: La Terre libre

III — MONSIEUR BONNEFOY

Le nord des Etats-Unis est séparé de la Grande-Bretagne et du Canada par une succession de lacs importants, et par le Saint-Laurent, ce fleuve géant par sa largeur.

Ainsi, depuis le petit lac des Bois, placé près du 100^e degré de longitude, jusqu'à l'embouchure du golfe Saint-Laurent, au cap Saint-Charles, situé au 58^e degré, c'est une suite d'eau non interrompue en passant par le lac de la Pluie, le lac Supérieur, un grand lac, celui-là, le lac Huron, qui se mêle aux eaux du lac Michigan.

Puis, on traverse le lac Érié et le lac Ontario, d'où s'écoule le fleuve Saint-Laurent, qui traverse Montréal et Québec, ces capitales de l'ancien Canada français.

C'est donc un parcours de mille lieues de mer à travers les terres.

L'usine de M. Martel était située au nord de l'Etat de New-York, à environ 80 lieues de cette dernière ville, tout près du lac Champlain, formé par l'Hudson, le fleuve impérial qui se jette dans l'Océan à la baie de New-York.

C'étaient de grands chantiers, composés d'une mine de fer en exploitation et de plusieurs scieries mécaniques alimentées par les arbres des grandes forêts presque vierges des environs.

Le centre important de cette région était Montpellier, fondé par un émigré français, ainsi que le nom l'indique.

C'est peut-être ce qui avait engagé M. Martel à donner à ce lieu la préférence.

L'usine se trouvait à une lieue de la ville, seule dans la forêt, au-dessus d'une délicieuse vallée et au pied d'une forte colline, à cinquante kilomètres à peine de la frontière du Canada, où la première ville était Chambly, encore un nom français.

Ce pays était donc comme une seconde France.

Entre la mine de fer et les scieries, une trentaine de maisons en bois s'élevaient, donnant

asile aux ouvriers de la fabrique et à leurs familles.

Et il y avait bien, dans l'une d'elles, une es-pèce de taverne qui remplaçait le marchand de vin traditionnel et inévitable.

Baucoup de français émigrés travaillaient dans ce coin de terre, avec quelques Allemands, un ou deux Indiens civilisés et un Chinois, domestique et martyr.

M. Martel avait eu une concession gratuite de deux cents hectares, à la condition d'y construire des maisons et d'y faire son exploitation au moins pendant cinq ans, comme cela se pratique encore dans plusieurs Etats ou territoires.

Il avait nommé ce village le *Petit-Saint-Denis*, en souvenir du grand.

Or, l'exploitation du *Petit-Saint-Denis* avait été laborieuse d'abord, mais avait donné quelques bénéfices sous l'ancien directeur; puis elle n'en donnait plus.

M. Bonnefoy, le directeur actuel, envoyait bien quantité de bois et de fer à la maison mère, mais les frais semblaient bien lourds pour la besogne exécutée.

La production, qui aurait dû être doublée, restait stationnaire; sans les bons renseigne-

ments qui parvenaient sans cesse sur M. Bonnefoy, on eût pu supposer que cet honnête tendant vendait le surplus des produits pour son compte personnel.

Depuis qu'il avait pris possession de sa direction, ce bon M. Bonnefoy avait fait construire un joli pavillon à la mode de Paris et s'y était installé. Il n'avait négligé ni la pierre ni la brique, car il craignait le feu, si à craindre en effet dans les maisons américaines, construites généralement en bois.

M. Bonnefoy était arrivé dans le pays il y avait environ onze ans; il s'était installé à Montpellier, où il vivait de petites rentes qu'il avait gagnées, disait-il, à la sueur de son front, dans une forge de New-York.

Il était d'ailleurs peu communicatif et parlait à peine du passé.

Il observait régulièrement le repos du dimanche et fut bientôt au mieux avec la bourgeoisie française de la ville et les ministres des diverses religions.

Comme aux Etats-Unis, il y a quarante à cinquante cultes, tous libres, et qu'il est de bon ton de se payer le luxe d'avoir plusieurs croyances, un peu par intérêt aussi, M. Bonnefoy donnait à l'église catholique, à l'église mé-

déjà un si grand succès, car beaucoup de personnes ici souffrent de ces terribles infirmités, et ne demandent qu'à en être débarrassées.

Pour renseigner nos lecteurs, nous ne pouvons mieux faire que de leur donner quelques fragments de journaux des villes où il se rend chaque année.

L'Indépendant de la Marne et de la Moselle :

« La ville d'Épernay est actuellement sous une belle étoile, grâce aux merveilleuses opérations de M. Berthaud, le savant pédiatre spécialiste dont nous avons fait plusieurs fois dans notre journal le très légitime éloge : on pourra bientôt dire que tous les habitants d'Épernay sont décorés, attendu qu'ils n'ont plus de cors et cela grâce au merveilleux produit qu'on appelle cocaine et à l'habileté indiscutable de l'opérateur.

« Toutes nos félicitations à M. Berthaud. »

Le Soissonnais :

« M. Berthaud a fait, l'année dernière, à Soissons, des opérations vraiment curieuses et en tous points réussies ; sur 162 personnes qu'il avait opérées, un seul cor était resté rebelle à l'opération ; tant qu'aux oignons et ongles incarnés, les traces mêmes sont entièrement disparues. Aussi n'hésitons-nous pas, après tout ce qui nous a été rapporté depuis quelques jours par des personnes dignes de foi, à considérer comme une bonne fortune pour notre ville de posséder momentanément de nouveau un praticien aussi expérimenté. »

Et bien d'autres attestations de journaux, que nous ne pouvons reproduire, faute de place.

Nous engageons vivement nos lecteurs qui souffrent des cors, œils de perdrix, oignons, ongles incarnés, etc., d'aller au plus vite trouver M. Berthaud : ils sont sûrs de sortir de chez lui complètement guéris, nous en avons la preuve.

Le cabinet d'opérations de M. BERTHAUD est ouvert tous les jours, de 1 h. à 4 h., rue Racier, n° 47 (au premier), à Saumur.

En dehors de ces heures, il se rend sur demande à domicile aux mêmes conditions. Prix par opération : 2 fr.

REVUE FINANCIÈRE HEBDOMADAIRE

Paris, le 15 mai 1892.

Après une période d'attente, les capitaux plus rassurés semblent très déterminés à revendre leurs placements en valeurs mobilières ; les dividendes annoncés en mai apportent aussi un appoint de clientèle à la Bourse. Ces causes réunies à une grande abondance de capitaux disponibles expliquent la hausse générale des valeurs françaises et aussi des fonds étrangers.

Le 3 0/0 ancien monte à 97.80 ; le nouveau à 97.90 et le 4 1/2 à 105.45.

La constitution d'un ministère Giolitti avec un programme d'économies réduisant les dépenses de guerre au minimum nécessaire, a procuré aux fonds et valeurs italiennes tels que les Chemins Méridionaux, une faveur nouvelle. La rente reste à 90.80.

L'Extérieure est à 62 3/16. Le gouvernement en est toujours aux mêmes expédients de trésorerie qui augmentent la dette flottante.

Le 3 0/0 Portugais s'avance à 28 3/4. On

glicane et voire même au temple israélite.

Il avait ainsi des amis dans toutes les branches.

« M. Bonnefoy était un homme bien prudent ; un jour, il lui prit fantaisie d'aller étudier les environs, mais avant de partir, il plaça sa petite fortune.

« Comme il avait trois religions, il voulut avoir cinq banquiers. Il déposa chez chacun d'eux six mille francs en disant :

— Il ne faut pas mettre tous ses œufs dans le même panier.

Le facteur venait toutes les semaines lui apporter, non des lettres, mais des journaux.

Quand nous disons des journaux, un journal, et un journal français : *le Petit Journal*. Chaque paquebot apportait le stock de la semaine.

M. Bonnefoy s'enfermait dans sa chambre et lisait tous ses journaux, ligne à ligne, jusqu'à la dernière.

Un jour, le facteur vint sans journaux et montra son étonnement.

— Je ne suis plus abonné, répondit M. Bonnefoy ; ce que je voulais savoir est arrivé, et tout a fait rompu avec la France, où je n'ai

attend la confirmation par le gouvernement de l'acceptation des propositions des comités étrangers.

Le *Rouble papier*, calculé en francs, se traite en coulisse à 265 fr. Le nouveau Russe est à 76.80 et l'Orient à 66.60, ex-coupon de 1.35.

L'action de la Banque de France a des demandes au comptant qui indiquent que la valeur se reclassifie en portefeuille à mesure que l'on se rend compte de l'effet des conditions nouvelles imposées à l'institution pour le renouvellement de son privilège.

Le Crédit Foncier conserve l'avance conquise au cours de 1,210.

La Banque de Paris s'avance à 665 francs sur le vote par l'assemblée du 10 mai des résolutions proposées par le conseil et sur la bonne impression causée par les explications fournies aux actionnaires sur les valeurs représentant les réserves de la société.

Le Crédit Lyonnais conserve son avance à 786. La progression constatée au bilan fin avril des chapitres dépôts à vue et à échéance, portefeuille et acceptations témoignent d'une activité que la crise économique n'a pas ralentie.

La Société générale est à l'abri des variations qui affectent les titres similaires dont la spéculation s'occupe. Elle se traite à 466 fr. au comptant comme valeur offrant un revenu fixe dû à des opérations de banque et d'escompte.

L'action du Comptoir des Fonds nationaux cote 685 fr., commençant à regagner le coupon de 25 fr., qui sera détaché lundi.

Les actionnaires du Crédit foncier de Tunisie sont convoqués à l'assemblée générale le 30 mai courant au siège de la société.

Les Chemins économiques valent 403 fr.

CAISSE D'ÉPARGNE DE SAUMUR

Séance du 15 Mai 1892

Versements de 129 déposants (15 nouveaux), 38,023 fr. ».

Remboursements, 19,672 fr. 18.

La Caisse paie 3 fr. 50 pour cent.

Les Percepteurs des contributions directes de l'arrondissement de Saumur sont autorisés à recevoir et à payer pour le compte de la Caisse d'épargne de Saumur.

FAITS DIVERS

DRAME ÉPOUVANTABLE

Un drame épouvantable s'est passé jeudi soir à Montbonnot-Saint-Martin, charmante commune située à quelques kilomètres de Grenoble, sur le coteau dominant la vallée du Graisivaudan.

A peu de distance du château où est né M. le général de Miribel et de celui où est décédée jeudi M^{me} la maréchale Randon, se trouve une superbe propriété habitée par M. Bérard, ancien préfet et ancien trésorier payeur général de l'Isère sous l'Empire.

Parmi les nombreux domestiques de la maison se trouvait depuis deux ans un cocher-jardinier, le nommer Alphonse Bride, âgé de trente ans, originaire de Lyon.

D'un caractère sournois, jaloux et vindicatif, Bride provoquait constamment des querelles parmi le personnel. A bout de patience, M^{me} Bérard se décida mercredi à lui signifier son

plus de parents ; je vais devenir un des vôtres.

Naturellement, le facteur répéta cela partout, et l'estime que l'on avait pour M. Bonnefoy parut augmenter.

Dans ses tournées, il visita le Petit-Saint-Denis et parut apprécier beaucoup le travail de l'usine. Il se connaissait au métier, d'ailleurs, et donna quelques avis qui furent suivis et qui donnèrent un bon résultat.

Le directeur devint son ami.

Bientôt après, M. Bonnefoy entra à l'usine comme inspecteur, et se faisait, à surveiller les autres, de bons petits appointements.

Il apprit alors, avec un chagrin visible, le meurtre dont M. Armand Martel, le futur maître, avait été la victime.

Cet excellent M. Bonnefoy se fit raconter la chose dans tous ses détails et pleura même à la conclusion.

Ah ! ce scélérat de Claude Vincent avait été guillotiné, c'était bien ; mais celui qu'il aurait voulu tenir pour le hacher de ses mains, c'était cette canaille de Billou.

Le temps seul parvint à calmer sa fureur.

Le lecteur se souvient que Séverin Billou était le complice de Claude Vincent et l'instigateur du crime.

congé de huitaine. Bride en éprouva une telle irritation qu'il jura de se venger.

Il se procura un fusil et jeudi soir, au moment où M^{me} Bérard faisait seule sa promenade habituelle dans le parc, Bride surgit soudain d'un épais fourré de buis et tira à bout portant sur la malheureuse femme. La charge faisant balle pénétra tout entière sous l'aisselle gauche et causa une blessure mortelle. Malgré les soins les plus intelligents, M^{me} Bérard succomba à 9 h. 1/2 sans avoir repris connaissance. Elle était âgée de 62 ans.

Quant à l'assassin, il s'était fait immédiatement justice. Retournant son arme contre lui, il s'appliqua le canon dans l'oreille et se fit sauter la cervelle. Dans sa poche se trouvaient encore cinq cartouches et une longue lettre expliquant la cause de son lâche forfait et indiquant qu'il avait non seulement l'intention de tuer M^{me} Bérard, mais encore la gouvernante de la maison et un autre domestique nommé Rebuffet.

Cette épouvantable drame cause à Grenoble une énorme émotion.

La petite Jeanne chez l'épicier :

— Monsieur, donnez-moi un hareng, mais pas du tonneau qui est devant la porte.

— Pourquoi donc pas de celui-là, mon enfant ?

— Parce que... parce que... (Se tournant vers un gros chien qui s'éloigne.) Toutou, tu sais pourquoi, hein ?

A l'une de ces nombreuses soirées d'hiver où l'on fait de la musique, la fille de la maison avait attaqué sa grande « machine à variations » sur le piano.

Pendant l'exécution, un des invités se penche vers S... et lui dit d'un air entendu : — C'est un morceau très difficile.

— Pas assez ! répondit S... puisqu'on le joue.

Pilules Suisses.

Exigez le timbre de l'Etat.

Méfiez-vous des contrefaçons !

VOIR A LA 4^e PAGE L'ANNONCE CRÉMIEUX

LE MONDE ILLUSTRÉ

43, QUAI VOLTAIRE, PARIS.

Sommaire du numéro du 14 mai 1892

GRAVURES

PARIS : Exposition de photographie. Le salon du Photoclub.

BEAUX-ARTS : La tireuse de cartes, tableau de T. Ribot.

THÉÂTRE ILLUSTRÉ : Les 28 jours de Clairette, aux Folies-Dramatiques.

NÉCROLOGIE : Ernest Guiraud, membre de l'Institut. Alfred Grévin.

DÉPARTEMENTS : Incendie de la préfecture de Troyes. — Démantèlement des fortifications d'Arras et de Saint-Omer.

AUTRICHE : L'Exposition internationale de Théâtre et de Musique à Vienne : Reconstitution du Marché haut, au XVI^e siècle. Entrée des jardins. Vue générale du théâtre. L'allée principale.

M. Bonnefoy resta quelque temps en qualité d'inspecteur ; puis, recommandé par le directeur mourant, il obtint la première place.

Il promit monts et merveilles, changea et déranger bien des choses, augmenta le travail et diminua les salaires.

On murmura, mais tout bas ; il était craint de tous ceux qui servaient sous ses ordres.

Son air doux et trompait que ceux qui ne le connaissaient pas. Comme tous les parvenus, il était humble et même rampant devant les grands, mielleux avec ses égaux, et féroce avec les petits.

Pour une peccadille, il avait fait maltraiter un des Indiens qui travaillaient à l'usine. Cet homme rouge, rancuneux comme ceux de sa race, avait juré en lui-même de lui rendre croc pour croc.

Il avait paru soumis, mais son œil suivait tous les pas et gestes de l'autocrate par procuration. Il en voulait autant au Chinois qui, dévoué à Bonnefoy, avait fait contre lui, l'Indien, le rapport qui avait motivé la punition.

(A suivre.)

GABON : Le campement d'une caravane. LIVRES ILLUSTRÉS : Charles Monselet, sa vie et son œuvre (illustrations).

TEXTE

CHRONIQUES : *Courrier de Paris*, par Pierre Véron ; *Théâtres*, par Hippolyte Lemaire ; *Musique*, par Auguste Boisard ; *Charles Monselet, sa vie, son œuvre*, par André Monselet.

VARIÉTÉ : *Histoires de chiens*, par G. Lonôtre, etc., etc.

Explication des gravures, Récréations de la famille, Echecs, Rébus, Bibliographie, etc. En supplément : *Tante Berceuse*, roman de Jules Mary, illustration de G. Vuillier.

Le Numéro : 50 centimes.

Dernières Nouvelles

Paris, 16 mai, 12 h. 18 soir.

Les élections sénatoriales d'hier dans le département de l'Ardèche, 2^e tour de scrutin, ont donné à M. Saintprix, candidat républicain, 487 voix, et à M. Duclaud-Monteil, conservateur, 289.

Le *Figaro* reproduit sous réserves le bruit que M. Ricard, ministre des cultes, aurait l'intention de déposer un projet de loi mettant le budget des cultes à la charge des communes, avec faculté de le supprimer ou de le maintenir.

HAVAS.

Marché de Saumur du Samedi 14 Mai

Froment-commerce, l'hectolitre	19 75	Bœuf ou vache, le kil.	1 80
id. halle (moyenne)	19 30	Veau	2 —
Méteil	15 90	Mouton	2 40
Seigle	12 50	Porc	1 60
Orge	16 30	Poulets la couple	4 50
Avoine	7 50	Dindonneaux	—
Sarrasin	12 —	Oies	5 —
Haricots blancs	20 —	Beurre le kilog.	2 —
Haricots rouges	19 —	Œufs la douzaine	65 —
Fèves	—	Foin, la charretée de 780 kilog.	80 —
Noix	16 —	Oies	75 —
Châtaignes	—	Paille	35 —
Sel les 100 kil.	15 —	Huile de noix, 50 kil.	130 —
Son	12 —	Chanvre 1 ^{re} qualité	32 —
Pommes de terre, la barrique	10 —	les 52 kilog.	500 30 —
Farine, la culasse de 157 kilog.	56 —	id. 2 ^e	30 —
id. 2 ^e id. Of. 33 33	—	id. 3 ^e	28 —
id. 3 ^e id. Of. 31 88	—	Charbon de bois, les 100 kilog.	16 —
		Charbon de terre	4 50

Cours des Vins

Rouges.	
Sonday et environs	la barrique 120 à 125
Champigny	— 125 à 130
Varrains	— 120 à 125
Bourgueil	— 125 à 130
Restigné	— 120 à 125
Chinon	— 120 à 125
Blancs.	
Coteaux de Saumur	la barrique 110 à 120
Ordinaires, environs de Saumur	— 120 à 130
Saint-Léger et environs	— 75 à 85
Varrains et environs	— 100 à 105
Le Puy-Notre-Dame et environs	— 75 à 85
La Vienne	— 65 à 75

Cidre de Bretagne	la barrique 38 à »
Cidre de Normandie	— 40 à »
Eau-de-vie, droits non compris	l'hectolitre 46
Vinaigre de vins	— 26

TANIS (Manche)

Depuis au moins 15 ans je souffrais de l'estomac, je n'avais plus d'appétit, j'avais de la fièvre et j'étais faible, je ressentais des maux de tête, des étourdissements, une lassitude générale. Tous ces maux ont disparu, grâce aux bienfaites **Pilules Gicquel**. Plusieurs personnes de ma paroisse atteintes de jaunisse, constipation, étourdissements, en ont fait usage, et elles me chargent de vous exprimer le regret de n'avoir pas connu plus tôt l'efficacité de ces bonnes **Pilules Gicquel**. Signé ; DINARD, curé de Tanis.

ÉPICERIE CENTRALE
28 et 30, Rue Saint-Jean, Saumur.

P. ANDRIEU

ARTICLES DIMINUÉS

- Sucre.
- Café.
- Bougie.
- Chocolat.
- Conserves.
- Sirops.
- Vin rouge.
- Vin blanc.
- Rhum.

Expédition franco à domicile par commande de 50 fr., Sucre excepté.

PAUL GODET, propriétaire-gérant

Étude de M^e Louis ALBERT, avoué-licencié à Saumur, rue de la Petite Douve, n° 7.

D'un jugement par défaut rendu à la requête de : 1^o M. Jean Tortu, propriétaire à Bron, commune du Coudray-Macouard ; 2^o M. François Tortu, propriétaire à Flacé, commune de Varennes-sous-Montsoreau, par le Tribunal civil de première instance de Saumur, le douze mai dernier ;

Il appert :

Que M. Jean Tortu père, propriétaire à la Brèche-Pitot, commune de Villebernier, a été déclaré en état d'interdiction.

Pour extrait certifié conforme par moi, avoué-licencié soussigné.

Saumur, le seize mai mil huit cent quatre-vingt-douze.

(240) L. ALBERT.

Étude de M^e LE BARON, notaire à Saumur.

A VENDRE

Par adjudication amiable,

Le DIMANCHE 29 MAI 1892, à deux heures, en l'une des salles de la Mairie des Rosiers,

LES IMMEUBLES

Ci-APRÈS DÉSIGNÉS

Situés commune des Rosiers appartenant à M. PIERRE GUILLET.

I. 49 ares 40 centiares de terre, aux Ilettes.

MISE A PRIX. . . . 1,400 fr.

II. 19 ares 25 centiares de terre, aux Moutillaux.

MISE A PRIX. . . . 400 fr.

III. 38 ares 50 centiares de terre, aux Bas-des-Nones.

MISE A PRIX. . . . 1,400 fr.

S'adresser à M^e ALBERT, avoué à Saumur, ou à M^e LE BARON, notaire, depositaire du cahier des charges. (241)

A LOUER APPARTEMENT

Au 2^e étage

Composé de trois pièces, mansarde, décharge et grenier.

S'adresser, 19, rue de la Tonnelle. (234)

UN JOURNAL DÉPARTEMENTAL, libéral-conservateur, paraissant trois fois par semaine, demande un SECOND RÉDACTEUR pouvant justifier des meilleures références.

Ecrire aux initiales D. D., à l'Agence Havas, place de la Bourse, 8, Paris.

A LOUER MAISON

Rue de Bordeaux, 15,

Actuellement occupée par M. le docteur Géraud, médecin major à l'École de cavalerie.

Avec beau jardin bien arrosé et service d'eau de Loire.

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE Maison avec beau Jardin

Situés rue Saint-Lazare, 32.

S'adresser, pour visiter, 6, rue du Temple.

A LOUER Présentement

Ou pour la Saint-Jean prochaine

Trois grandes chambres, salle à manger, décharge de cuisine, deux pompes, un grenier, une terrasse avec une grande cour.

S'adresser à l'ORPHELINAT SAINT-JOSEPH.

GRANDE QUANTITÉ De Moellons à Vendre

S'adresser à M. BOUVET-LADUBAY, à Saint-Hilaire-Saint-Florent.

ON DEMANDE un Garçon de magasin, connaissant sérieusement l'entretien des voitures, harnais, et le graissage.

S'adresser au bureau du journal, avec bonnes références.

UNE PERSONNE très instruite demande à importer quel travail intellectuel à faire chez elle : Copies de manuscrits ou autres, traductions, recherches, etc.

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

A L'AMIABLE

Une MAISON NEUVE

A Saumur, quai de Limoge, n° 41.

S'adresser, pour traiter, à M^e GAUTHIER, notaire à Saumur.

MAISON

A Louer présentement

A Villebernier,

CONNUE SOUS LE NOM DU

CHAPEAU-ROUGE

S'adresser à M. GOUBIN-CHALOT, plâtrier, rue Nationale, 24.

MAISON A LOUER

PRÉSENTEMENT

Avenue de la gare de l'Etat, n° 4.

S'adresser à M. SARGET, rue Saint-Lazare, 44.

UN HOMME, 30 ans, demande place cocher ou valet de chambre, connaît service de table.

S'adresser au bureau du journal.

UN MÉNAGE sans enfant demande place.

S'adresser au bureau du journal.

Corsets sur Mesure ET CORSETS AVEC SUPPORTS

Pour jeunes Filles.

M^{me} V^e CHATELAIN, 18, Grand'Rue, Saumur.

ON DEMANDE UN APPRENTI, âgé de 18 ans, Confiseur-Chocolatier, 20, rue Saint-Jean.

LIBRAIRIE DE FIRMIN-DIDOT ET C^{ie}

Rue Jacob, 56, à Paris

LA MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE

Sous la direction de M^{me} EMMELINE RAYMOND

12 PAGES IN-4^o

LE SUPPLÉMENT LITTÉRAIRE, AVEC PAGINATION SPÉCIALE, CONSACRÉ À DES ROMANS ILLUSTRÉS.

La Mode illustrée, tout en restant ce qu'elle a été jusqu'ici avec tant de succès, c'est-à-dire le journal par excellence des travaux d'agrément, fait actuellement paraître, avec chaque numéro, sans augmentation de prix, un supplément consacré à des romans illustrés, choisis de façon à intéresser tous les membres de la famille ; les 52 numéros qu'elle publie chaque année contiennent plus de 2,000 dessins de toutes sortes : dessins de modes, de tapisserie, de crochet, de broderie, plus 24 feuilles contenant les patrons en grandeur naturelle de tous les objets constituant la toilette, depuis le linge jusqu'aux robes, manteaux, vêtements d'enfants, etc.

Le public n'est pas contraint de s'abonner pour l'année entière ; il peut s'abonner à l'essai, pour trois mois.

Un numéro est envoyé gratis à toute personne qui, désirant mieux se renseigner sur le Journal, en fera la demande par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C^{ie}, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre de 25 centimes pour chaque trois mois et en prenant soin de les adresser par lettre recommandée.

PRIX POUR LES DÉPARTEMENTS :

Première édition : trois mois, 3 fr. 50 ; six mois, 7 fr. ; douze mois, 14 fr. — Quatrième édition, avec une gravure coloriée chaque numéro : trois mois, 7 fr. ; six mois, 13 fr. 50 ; douze mois, 25 fr.

S'adresser également dans toutes les librairies du département.

A SAINTE-GENEVIÈVE

Tapisseries Artistiques

BRODERIES

M^{mes} NOEL & BOUIN

SAUMUR — 8, rue du Puits-Neuf, 8 — SAUMUR

Très beau choix de Travaux fantaisie

LAINES, CANEVAS, SOIES — VENTE ET LOCATION DE MÉTIER

MAGASINS DE PIANOS & DE MUSIQUE

Saumur, 53, rue S^t-Nicolas, ancien magasin de M. Bourguignon

HENRI EICHE

Facteur de pianos et ancien accordeur des premières maisons de Saint-Petersbourg et de Paris

FOURNISSEUR DE L'ÉCOLE DE CAVALERIE

Vente - Échange - Accord - Réparation et Location de Pianos

Grand choix de Pianos neufs et d'occasion des premières marques, ERARD, PLEYEL, GAVEAU, etc.,

A DES PRIX EXCEPTIONNELLEMENT AVANTAGEUX

LOCATION DE PARTITIONS & DE MUSIQUE

La confiance que le public de Saumur et des environs a bien voulu m'accorder pendant de longues années, est justifiée par les soins minutieux apportés dans toutes les réparations et accords.

Épicerie Parisienne

33, Rue d'Orléans, et rue Dacier, 38.

IMBERT FILS

SUCCESSEUR

A l'occasion de sa prise de possession, M. IMBERT FILS a fait subir une Baisse à de nombreux Articles. Comme par le passé, la Maison s'attachera à ne vendre que des Produits de choix, de qualité irréprochable et à des prix défiant toute concurrence.

Demander le Catalogue

LIVRAISONS RAPIDES A DOMICILE

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

Saison Printemps et Été — PARIS A SAUMUR — Saison Printemps et Été

MAISON CREMIEUX

TAILLEUR MODERNE

27, Rue d'Orléans, Saumur

COSTUME COMPLET en drap d'Elbeuf, depuis 35 francs, sur Mesure

Exposition permanente et Mise en vente des Nouveautés

27, rue d'Orléans, Saumur - COUPE RÉPUTÉE SANS RIVALE - Saumur, rue d'Orléans, 27

GRANDE DISTRIBUTION DE DEVINETTES